



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

La Gazette

des Instituts

n°3

MAI 2019

L'esprit Echiquier se nourrit de deux exigences : la qualité de service et la proximité. C'est pourquoi notre ambition est de vous proposer un service sur-mesure et des solutions concrètes au service de l'efficacité et d'une relation sereine.

L'ESPRIT DE LA LOI

La loi PACTE signe des avancées majeures, qui stimuleront notamment l'épargne retraite, mais aussi l'épargne verte et solidaire. **Jean-Noël Barrot**, rapporteur de la loi Pacte et vice-Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, en rappelle l'esprit.

La réforme de l'épargne retraite et de l'assurance-vie était la principale proposition du rapport qu'avec Alice Zagury j'ai remis à Bruno le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances en décembre 2017 pour préfigurer le projet de loi PACTE adoptée à l'Assemblée nationale le 11 avril dernier. La préparation de la retraite est en effet le besoin des Français le moins bien satisfait par les instruments de placements existants, qui désincite à l'épargne longue, à l'investissement au capital des entreprises de France, et à l'épargne verte, solidaire et responsable.

Avec 54 millions de contrats et 38 millions de bénéficiaires, l'assurance-vie reste le placement favori des Français. Il est pourtant imparfait : il n'est pas évident de transférer son contrat sans perdre les avantages fiscaux associés ; il n'encourage pas les Français à se constituer une épargne verte et solidaire pourtant indispensable pour répondre aux grands défis contemporains.

Lors de l'examen en seconde lecture de la loi Pacte dont je suis rapporteur, l'Assemblée nationale a adopté une série de mesures visant à corriger ces défauts.

Le texte introduit d'abord des avancées majeures pour les épargnants : **la transférabilité d'un contrat d'assurance-vie vers un nouveau contrat** souscrit auprès du même assureur, ce qui permettra de redonner du pouvoir de négociation aux épargnants ; **la transparence sur les rémunérations** offertes par chacun des contrats d'un même assureur, ce qui stimulera une concurrence saine entre les opérateurs de ce marché puisqu'il sera désormais possible pour tout épargnant de vérifier les conditions offertes à tous les clients de son assureur ; enfin, **la transférabilité d'un contrat**

d'assurance-vie vers un plan d'épargne retraite, quel que soit le prestataire, avec une exonération renforcée pendant trois ans. J'invite les gestionnaires d'actifs, les conseillers financiers à se saisir de cette opportunité d'accompagner les Françaises et les Français dans une meilleure allocation de leur épargne pour la préparation de la retraite.

La deuxième avancée concerne **l'épargne verte et solidaire**. A partir de 2022, tout contrat d'assurance-vie devra offrir des fonds verts, solidaires ou socialement responsables. Les assureurs devront afficher, pour chaque contrat, le pourcentage d'investissement respectant ces critères verts, solidaires et socialement responsables.

Enfin, après que le Sénat a ouvert le débat sur la capacité des sociétés coopératives d'intérêt public, les SCIC, de faire appel à l'épargne, nous avons étendu ce principe à toutes les sociétés coopératives. Cela permettra au monde coopératif de sortir d'un flou juridique qui entourait ses appels publics à l'épargne. Des associations comme Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) ou Emmaüs verront ainsi leur capacité de développement confortées.

Toutes ces mesures procèdent donc d'un **esprit de liberté** pour les Françaises et les Français, de transparence de la part des assureurs, des conseillers financiers et incarnent l'esprit de ce Plan d'Action pour la Croissance des Entreprises.



Jean-Noël BARROT

Député et Vice-Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Jean-Noël Barrot est diplômé de Masters de l'Ecole d'Economie de Paris et de Sciences-Po, ainsi que d'un doctorat obtenu à HEC Paris. Il a également enseigné au Massachusetts Institute of Technology (MIT).



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR

NOTRE VALEUR AJOUTÉE À VOTRE SERVICE

● ISR & Performance by LFDE

LFDE a mené une étude qui met en lumière la relation existant entre les entreprises ambitieuses sur le plan ESG et leur performance boursière. Cette étude, qui repose sur la notation par notre équipe ISR de près de 500 entreprises, ces 9 dernières années, confirme notre conviction : loin de détruire de la valeur, **la prise en compte des critères ESG favorise au contraire la performance dans la durée.** Etude disponible sur www.lfde.com.

● Performance et constance

LFDE a remporté la 1^{re} place du classement Alpha League Table 2019. Elaboré par SIX, ce classement de référence distingue les meilleurs générateurs d'alpha de France. Les meilleurs résultats de LFDE sont issus des expertises sur les actions européennes, en particulier les petites valeurs européennes.



L'alpha délivré par LFDE sur un an

À L'HORIZON

Vous recevrez par mail une invitation spécifique à l'approche de chacune de ces dates. Mais n'hésitez pas à noter d'ores et déjà ces rendez-vous dans vos agendas !



CONTACTS



53, avenue d'Iéna
75116 Paris



www.lfde.com



Équipe Institutionnels & Grands Comptes
+33(0)1 47 23 73 19



Anne-Frédérique Cabasset
acabasset@lfde.com